



# LUBE DE 0W30

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 27/08/2015

Version: 1.0

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom commercial : **LUBE DE 0W30**  
Code du produit : 3058  
Groupe de produits : Produit commercial

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Huile moteur  
Fonction ou catégorie d'utilisation : Lubrifiants et additifs

##### 1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

YACCO SAS  
Avenue des Petits Prés - Z.I. de l'Oison - BP 2  
76320 St Pierre-lès-Elbeuf - France  
T 0033 2 32.96.00.00 - F 0033 2 35.78.81.87  
[contact@yacco.com](mailto:contact@yacco.com) - [www.yacco.com](http://www.yacco.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

|        |                             |
|--------|-----------------------------|
| France | ORFILA<br>+33 1 45 42 59 59 |
|--------|-----------------------------|

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aquatic Chronic 3 H412

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement (CLP) : -  
Mentions de danger (CLP) : H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme  
Conseils de prudence (CLP) : P273 - Éviter le rejet dans l'environnement  
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale  
Phrases supplémentaires : Fiche de données de sécurité disponible sur demande

#### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substance

Non applicable

#### 3.2. Mélange

| Nom                                   | Identificateur de produit                           | %     | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|---------------------------------------|-----------------------------------------------------|-------|-----------------------------------------------------------|
| 1-Dodecene, homopolymer, hydrogenated | (n° CAS) 151006-63-2<br>(N° REACH) 01-0000018318-67 | <= 40 | Aquatic Chronic 4, H413                                   |



# LUBE DE 0W30

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 27/08/2015

Version: 1.0

|                                                         |                                                                                                             |           |                                                                                                                                                                    |
|---------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| branched hexatriacontane                                | (n° CAS) 151006-62-1<br>(Numéro CE) 417-070-7<br>(Numéro index) 601-064-00-8<br>(N° REACH) 01-0000016388-62 | <= 40     | Aquatic Chronic 4, H413                                                                                                                                            |
| Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités | (n° CAS) 64742-54-7<br>(Numéro CE) 265-157-1<br>(Numéro index) 649-467-00-8<br>(N° REACH) 01-2119484627-25  | 25 -< 35  | Asp. Tox. 1, H304                                                                                                                                                  |
| bis(nonylphenyl)amine                                   | (Numéro CE) 253-249-4<br>(N° REACH) 01-2119488911-28                                                        | 0,5 - 1,5 | Aquatic Chronic 4, H413                                                                                                                                            |
| 2,6-di-tert-butylphénol                                 | (n° CAS) 128-39-2<br>(Numéro CE) 204-884-0<br>(N° REACH) 01-2119490822-33                                   | < 0,25    | Skin Irrit. 2, H315<br>Aquatic Acute 1, H400<br>Aquatic Chronic 1, H410                                                                                            |
| Phenol, dodecyl-, ramifié                               | (n° CAS) 121158-58-5<br>(Numéro CE) 310-154-3<br>(N° REACH) 01-2119513207-49                                | < 0,25    | Skin Irrit. 2, H315<br>Eye Irrit. 2, H319<br>Repr. 2, H361f<br>Aquatic Acute 1, H400 (M=10)<br>Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)                                      |
| diphénylamine                                           | (n° CAS) 122-39-4<br>(Numéro CE) 204-539-4<br>(Numéro index) 612-026-00-5                                   | < 0,15    | Acute Tox. 3 (Oral), H301<br>Acute Tox. 3 (Dermal), H311<br>Acute Tox. 3 (Inhalation), H331<br>STOT RE 2, H373<br>Aquatic Acute 1, H400<br>Aquatic Chronic 1, H410 |

Remarques : Contient l'huile minérale fortement raffinée <3% extrait de DMSO (IP346)

Texte complet des phrases H: voir section 16

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.
- Premiers soins après inhalation : Faire respirer de l'air frais. Si les troubles continuent, consulter un médecin.
- Premiers soins après contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées (15 minutes au moins). Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un ophtalmologue.
- Premiers soins après ingestion : En cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions après inhalation : A forte concentration, les vapeurs peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires.
- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Des contacts prolongés ou répétés peuvent provoquer des dermatoses. Eruption/dermatite. Rougeur. Démangeaison.
- Symptômes/lésions après contact oculaire : Peut provoquer une irritation légère. Rougeur. Douleur.
- Symptômes/lésions après ingestion : L'aspiration du produit peut provoquer une pneumonie de nature chimique.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Poudre sèche. Mousse. Sable. Mousse AFFF. Eau pulvérisée. Dioxyde de carbone.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Reactivité en cas d'incendie : En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs nocifs/irritants. Oxydes de carbone (CO, CO2).
- Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Une combustion incomplète peut libérer : fumée, Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, Oxydes d'azote, Oxydes de soufre, Composés organiques, Aldéhydes.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les contenants exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Appareil de protection respiratoire autonome isolant.



# LUBE DE 0W30

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 27/08/2015

Version: 1.0

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
- Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu. Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice). Veiller à une ventilation adéquate.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Éviter de respirer les Aérosols, Vapeurs. Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
- Procédures d'urgence : Aérer la zone. Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur.
- Autres informations : Le produit répandu peut être dangereusement glissant.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Pour l'élimination des résidus, se reporter à la section 13 : Considérations relatives à l'élimination".

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit.
- Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques : Se conformer aux réglementations en vigueur.
- Conditions de stockage : Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Conserver dans l'emballage d'origine. Entreposer dans un endroit sec, bien ventilé, tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.
- Chaleur et sources d'ignition : Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.
- Interdictions de stockage en commun : Agents oxydants.
- Lieu de stockage : Protéger de la chaleur. Les sols doivent être imperméables, résistants aux liquides et faciles à nettoyer.
- Prescriptions particulières concernant l'emballage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

| diphénylamine (122-39-4) |             |               |
|--------------------------|-------------|---------------|
| France                   | Nom local   | Diphénylamine |
| France                   | VME (mg/m³) | 10 mg/m³      |

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

- Équipement de protection individuelle : Éviter toute exposition inutile.



# LUBE DE 0W30

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 27/08/2015

Version: 1.0

|                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                           |
|-------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Vêtements de protection - sélection du matériau | : Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer séparément                                                                                                                                                                        |
| Protection des mains                            | : Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques. Gants résistants aux produits chimiques (selon la norme NF EN 374 ou équivalent). Temps de pénétration à déterminer avec le fabricant des gants                                          |
| Protection oculaire                             | : Porter une protection oculaire, y compris des lunettes et un écran facial résistant aux produits chimiques, s'il y a risque de contact avec les yeux par des éclaboussures de liquide ou par des poussières aériennes. (EN 166)                         |
| Protection de la peau et du corps               | : Porter un vêtement de protection approprié                                                                                                                                                                                                              |
| Protection des voies respiratoires              | : Eviter la formation de brouillards dans l'atmosphère. Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire. appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules |
| Autres informations                             | : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de brouillards et/ou de vapeurs.                                                                                                                         |

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                                        |                                          |
|--------------------------------------------------------|------------------------------------------|
| État physique                                          | : Liquide                                |
| Couleur                                                | : Aucune donnée disponible               |
| Odeur                                                  | : Légère.                                |
| Seuil olfactif                                         | : Aucune donnée disponible               |
| pH                                                     | : Non applicable                         |
| Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) | : Aucune donnée disponible               |
| Point de fusion                                        | : -45 °C (= Point d'écoulement)          |
| Point de congélation                                   | : Aucune donnée disponible               |
| Point d'ébullition                                     | : Aucune donnée disponible               |
| Point d'éclair                                         | : < 220 °C [open cup Cleveland]          |
| Température d'auto-inflammation                        | : Aucune donnée disponible               |
| Température de décomposition                           | : Aucune donnée disponible               |
| Inflammabilité (solide, gaz)                           | : Aucune donnée disponible               |
| Pression de vapeur                                     | : Aucune donnée disponible               |
| Densité relative de vapeur à 20 °C                     | : Aucune donnée disponible               |
| Densité relative                                       | : Aucune donnée disponible               |
| Masse volumique                                        | : 841 kg/m³ (20°C)                       |
| Solubilité                                             | : Insoluble dans l'eau.                  |
| Log Pow                                                | : Aucune donnée disponible               |
| Viscosité, cinématique                                 | : 63,3 mm²/s (40°C)   11,5 mm²/s (100°C) |
| Viscosité, dynamique                                   | : (6000 mPa.s @ -35°C)                   |
| Propriétés explosives                                  | : Aucune donnée disponible               |
| Propriétés comburantes                                 | : Aucune donnée disponible               |
| Limites d'explosivité                                  | : Aucune donnée disponible               |

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.4. Conditions à éviter

Toute source de chaleur ainsi que de la lumière solaire directe. Etincelles. Flamme nue.

### 10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts. Acides forts. Bases fortes.



# LUBE DE 0W30

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 27/08/2015

Version: 1.0

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

| LUBE DE 0W30   |              |
|----------------|--------------|
| DL50 orale rat | > 2000 mg/kg |

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé  
pH: Non applicable

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé  
pH: Non applicable

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

| LUBE DE 0W30           |                                        |
|------------------------|----------------------------------------|
| Viscosité, cinématique | 63,3 mm²/s (40°C)   11,5 mm²/s (100°C) |

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

| 1-Dodecene, homopolymer, hydrogenated (151006-63-2)                  |                                                                      |
|----------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|
| CL50 poisson 1                                                       | > 1000 mg/l                                                          |
| CE50 Daphnie 1                                                       | > 1000 mg/l                                                          |
| NOEC (aigu)                                                          | > 1000 mg/l                                                          |
| NOEC chronique crustacé                                              | 125 mg/l (Daphnia magna)                                             |
| Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (64742-54-7) |                                                                      |
| CL50 poisson 1                                                       | > 100 mg/l (Pimephales promelas, 96h) (méthode OCDE 203)             |
| CE50 Daphnie 2                                                       | > 10000 mg/l (Daphnia magna, 48h) (méthode OCDE 202)                 |
| NOEC (aigu)                                                          | >= 100 mg/l (Pseudokirchnerella subcapitata, 72h) (méthode OCDE 201) |
| NOEC chronique poisson                                               | >= 1000 mg/l (Oncorhynchus mykiss - QSAR Petrotox, 14/28d)           |
| NOEC chronique crustacé                                              | 10 mg/l (Daphnia magna, 21d) (méthode OCDE 211)                      |

### 12.2. Persistance et dégradabilité

| LUBE DE 0W30                            |                              |
|-----------------------------------------|------------------------------|
| Persistance et dégradabilité            | Difficilement biodégradable. |
| bis(nonylphenyl)amine                   |                              |
| Persistance et dégradabilité            | Difficilement biodégradable. |
| Biodégradation                          | 1 % Sturm (28d)              |
| 2,6-di-tert-butylphénol (128-39-2)      |                              |
| Biodégradation                          | 5 % Sturm (28 d)             |
| Phenol, dodecyl-, ramifié (121158-58-5) |                              |
| Biodégradation                          | 25 % Sturm (28 d)            |
| diphénylamine (122-39-4)                |                              |
| Biodégradation                          | 26 % (Closed bottle, 28d)    |

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

| LUBE DE 0W30                 |                                 |
|------------------------------|---------------------------------|
| Potentiel de bioaccumulation | Potentiellement bioaccumulable. |
| bis(nonylphenyl)amine        |                                 |
| Log Pow                      | > 7,6                           |



# LUBE DE 0W30

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 27/08/2015

Version: 1.0

|                                                |                                       |
|------------------------------------------------|---------------------------------------|
| <b>bis(nonylphenyl)amine</b>                   |                                       |
| Log Kow                                        | 7,3 Octanol /water coefficient (0.1d) |
| <b>2,6-di-tert-butylphénol (128-39-2)</b>      |                                       |
| Log Kow                                        | 4,5 Octanol/water (0,1 d)             |
| <b>Phenol, dodecyl-, ramifié (121158-58-5)</b> |                                       |
| Facteur de bioconcentration (BCF REACH)        | 2,9 (27 d)                            |
| Log Kow                                        | 7,1 Octanol-water coefficient (0.1 d) |
| <b>diphénylamine (122-39-4)</b>                |                                       |
| Log Kow                                        | 3,4 Octanol/water coefficient (0.1d)  |

### 12.4. Mobilité dans le sol

|                     |                                |
|---------------------|--------------------------------|
| <b>LUBE DE 0W30</b> |                                |
| Ecologie - sol      | Flotte sur l' eau. Peu mobile. |

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

|                          |                                                                                                                                                                                   |
|--------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Composant</b>         |                                                                                                                                                                                   |
| bis(nonylphenyl)amine () | Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII<br>Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII |

### 12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Ne pas rejeter le produit dans l'environnement. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement. Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

| ADR                                                                                                              | IMDG                                                         | IATA                                 | ADN                                  | RID                                  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| <b>14.1. Numéro ONU</b>                                                                                          |                                                              |                                      |                                      |                                      |
| Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport. (ADR, RID, IMDG, IATA ) |                                                              |                                      |                                      |                                      |
| <b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>                                                        |                                                              |                                      |                                      |                                      |
| Non applicable                                                                                                   | Non applicable                                               | Non applicable                       | Non applicable                       | Non applicable                       |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>                                                               |                                                              |                                      |                                      |                                      |
| Non applicable                                                                                                   | Non applicable                                               | Non applicable                       | Non applicable                       | Non applicable                       |
| Non applicable                                                                                                   | Non applicable                                               | Non applicable                       | Non applicable                       | Non applicable                       |
| <b>14.4. Groupe d'emballage</b>                                                                                  |                                                              |                                      |                                      |                                      |
| Non applicable                                                                                                   | Non applicable                                               | Non applicable                       | Non applicable                       | Non applicable                       |
| <b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>                                                                        |                                                              |                                      |                                      |                                      |
| Dangereux pour l'environnement : Non                                                                             | Dangereux pour l'environnement : Non<br>Polluant marin : Non | Dangereux pour l'environnement : Non | Dangereux pour l'environnement : Non | Dangereux pour l'environnement : Non |
| Pas d'informations supplémentaires disponibles                                                                   |                                                              |                                      |                                      |                                      |

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### - Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

#### - Transport maritime

Aucune donnée disponible

#### - Transport aérien

Aucune donnée disponible

#### - Transport par voie fluviale

Transport interdit (ADN) : Non

Non soumis à l'ADN : Non



# LUBE DE 0W30

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 27/08/2015

Version: 1.0

### - Transport ferroviaire

Transport interdit (RID) : Non

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

#### 15.1.2. Directives nationales

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Conseils de formation : Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est prévu.

Texte intégral des phrases H et EUH:

|                           |                                                                                                                 |
|---------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Acute Tox. 3 (Dermal)     | Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 3                                                                  |
| Acute Tox. 3 (Inhalation) | Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 3                                                                    |
| Acute Tox. 3 (Oral)       | Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3                                                                    |
| Aquatic Acute 1           | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1                                                   |
| Aquatic Chronic 1         | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1                                              |
| Aquatic Chronic 3         | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3                                              |
| Aquatic Chronic 4         | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 4                                              |
| Asp. Tox. 1               | Danger par aspiration, Catégorie 1                                                                              |
| Eye Irrit. 2              | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2                                                       |
| Repr. 2                   | Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2                                                                      |
| Skin Irrit. 2             | Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2                                                                     |
| STOT RE 2                 | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2                              |
| H301                      | Toxique en cas d'ingestion                                                                                      |
| H304                      | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires                              |
| H311                      | Toxique par contact cutané                                                                                      |
| H315                      | Provoque une irritation cutanée                                                                                 |
| H319                      | Provoque une sévère irritation des yeux                                                                         |
| H331                      | Toxique par inhalation                                                                                          |
| H361f                     | Susceptible de nuire à la fertilité                                                                             |
| H373                      | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée |
| H400                      | Très toxique pour les organismes aquatiques                                                                     |
| H410                      | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme                          |
| H412                      | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme                                 |
| H413                      | Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques                                                     |

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit